

DÉBATS • EMPLOI

## « Le lieu de travail peut être un lieu ressource pour les victimes de violences conjugales »

### TRIBUNE

**Séverine Lemière**

Economiste

Les entreprises ont un rôle à jouer pour atténuer l'impact dans la vie professionnelle des violences faites aux femmes, estime l'économiste Séverine Lemière dans une tribune au « Monde ».

Publié le 02 octobre 2019 à 06h30 | Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés

**Tribune.** Si certaines femmes arrivent à séparer les deux sphères et font de leur travail un lieu préservé, pour nombre d'entre elles, subir des violences dans son couple signifie être épuisées physiquement et émotionnellement au travail. Elles ont par exemple du mal à gérer leur charge de travail, s'absentent, peuvent être empêchées d'aller au travail ou être retardées, être suivie sur le chemin ou être attendues à la sortie ; elles sont aussi harcelées au travail par leur conjoint ou ex-conjoint. Ces femmes peuvent par ailleurs être dans l'impossibilité de faire varier leurs horaires et de se déplacer dans le cadre professionnel, limitant alors les possibilités de formation et/ou de promotion.

*« C'était quelqu'un de compétent et bien vu dans son métier mais ça s'est dégradé rapidement. On s'est rendu compte d'erreurs, de dossiers mal traités, des oublis car elle n'était pas concentrée sur le dossier. Le boulot pour elle, c'était la bouée pour sortir de son contexte, mais, à un moment donné, c'était tellement violent qu'elle n'en pouvait plus »* – propos d'un interlocuteur ressources humaines (RH), ancien manager. *« Sa collègue nous disait qu'elle pleurait à son poste de travail, qu'elle n'était pas en situation de gérer son travail »* – propos d'une infirmière du travail. *« Elle est arrivée en pleurs au travail et avait peur de l'arrivée de son conjoint, qu'il vienne la frapper »* – propos d'un interlocuteur RH, ancien manager. *« Au travail, il lui envoyait tout le temps des messages et appelait son portable, quand on était en entretien pendant une heure et demie, elle recevait 3-4 SMS pour savoir où elle était, pourquoi, à quelle heure elle partait, il programmait son temps »* – propos d'une interlocutrice RH, ancienne manageuse.

**Calendrier de fin d'année : chaque jour, tentez de remporter des cadeaux exclusifs. [Jouer](#)**

## **perturbations dans leurs études ou leur travail »**

Au-delà de ces témoignages [recueillis par l'auteure dans le cadre d'une étude menée au sein d'EDF depuis 2018], les enquêtes statistiques le confirment. Pour 57 % des victimes, les violences sexuelles et/ou physiques dans le couple ont entraîné des perturbations dans leurs études ou leur travail (enquête « cadre de vie et sécurité », 2012-2017). Les femmes ayant subi des violences physiques ou sexuelles sont plus nombreuses à avoir un arrêt de travail (Conseil économique, social et environnemental, 2014). Tout en restant dans leur rôle, certaines entreprises commencent à s'engager et intègrent ce sujet dans leur accord collectif en matière d'égalité professionnelle (PSA, La Poste ou EDF, par exemple).

## **De nombreux leviers possibles**

Il n'est bien entendu pas question de remplacer le rôle et l'expertise des associations et des professionnels mais l'entreprise peut devenir un lieu « conscientisé », peut apprendre à mieux repérer les signes d'alerte, à réagir et orienter les femmes victimes vers des structures et ressources internes ou externes spécialisées. L'expérimentation innovante menée avec EDF montre que nombre d'assistantes sociales, de médecins et d'infirmières du travail, d'interlocuteurs RH et de représentants du personnel ont déjà eu à gérer ou ont eu connaissance en entreprise d'une situation de violences conjugales et/ou familiales. A l'instar de ce qu'il peut être fait dans d'autres pays, l'entreprise peut alors proposer des leviers utiles aux victimes : aménagement du temps de travail, congés spécifiques, facilité de mobilité, dispositifs d'hébergement et de logement, aides sociales, etc.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

Certains leviers pourraient aussi bénéficier de l'action gouvernementale : impulser l'engagement des entreprises mais aussi de la fonction publique (en tant qu'Etat employeur), intégrer dans l'affichage obligatoire en entreprise les numéros d'écoute et les associations locales d'aide aux femmes victimes de violences, faciliter le recours aux dispositifs d'Action logement pour les victimes, intégrer les violences conjugales comme motif de déblocage de l'épargne salariale, créer des congés spécifiques, etc.

En juin, la conférence internationale du travail a adopté une convention concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail. Elle précise l'importance de « reconnaître les effets de la violence domestique et, dans la mesure où cela est raisonnable et pratiquement réalisable, atténuer son impact dans le monde du travail ». Bien sûr, de nombreuses questions se posent : l'entreprise est-elle légitime ? Jusqu'à où sa responsabilité peut-elle être engagée ? Les salariées victimes souhaitent-elles trouver des ressources au sein de l'entreprise ou craignent-elles la confusion et le jugement ?

## **De nouvelles politiques publiques**

*« Il est très difficile de rentrer dans le cercle de confiance des victimes car elles ont très peur d'être jugées par le monde de l'entreprise. Au-delà des difficultés personnelles, la crainte d'un impact sur la reconnaissance professionnelle et l'évolution professionnelle est perceptible »,* témoigne une

**Calendrier de fin d'année : chaque jour, tentez de remporter des cadeaux exclusifs. Jouer**

confondre le rôle de l'entreprise avec celui des associations, le lieu de travail peut alors être un lieu ressource.

**Lire aussi** | [Comment la justice adapte ses procédures face aux violences conjugales](#)

La lutte contre les violences faites aux femmes demande de poser le sujet de manière transversale, systémique, et par l'ensemble des acteurs et actrices de la société. C'est aussi l'enjeu du Grenelle des violences conjugales amorcé en septembre par le gouvernement, peut-être l'occasion d'impulser de nouvelles politiques publiques pour limiter les conséquences de ces violences sur l'emploi des femmes.

🗣️ **Séverine Lemière** est maîtresse de conférences à l'IUT Paris-Descartes et membre du réseau Marché du travail et genre (MAGE). Elle est présidente de l'association Une femme, un toit (FIT).

**Séverine Lemière** (Economiste)

---

## ***Le Monde Ateliers***

Découvrir

### **Festival Chaleur humaine**

Comment réussir la transition écologique ?

### **Masterclasse en direct**

Deux heures pour découvrir les conseils d'écriture de Marie Darrieussecq

### **Cours en ligne**

De l'animation d'une réunion à la préparation d'un discours, apprendre à parler en public

Voir plus

---

## **Partenaires**

**Calendrier de fin d'année : chaque jour, tentez de remporter des cadeaux exclusifs. [Jouer](#)**

### **Codes promo** avec Savings United

[Codes Promo Samsung](#)

[Codes Promo Nike](#)

[Codes Promo Carrefour](#)

[Codes Promo Groupon](#)

[Codes Promo LEGO](#)

[Codes Promo Photoweb](#)

[Codes Promo adidas](#)

**[Tous les codes promo](#)**

### **Jeux gratuits d'arcade** Avec KR3M

[Solitaire gratuit en ligne](#)

[Sudoku gratuit en ligne](#)

[Mahjong gratuit](#)

[Bubble Shooter](#)

[Snake](#)

[Sudoku difficile](#)

[Jouer aux échecs en ligne](#)

**[Tous nos jeux gratuits](#)**

**Calendrier de fin d'année : chaque jour, tentez de remporter des cadeaux exclusifs. [Jouer](#)**